



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 19 juin 2020

Convocation des conseillers :

le 19 juin 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 juin 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Tom Bleyer, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller  
Excusés : Pierre-Marc Knaff, Echevin

### Le Conseil Communal;

**Objet : 6.7. Acte de vente relative à une parcelle sise "rue Gabriel Lippmann"; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un acte de vente par devant Maître Meyers par lequel la Ville vend à Madame Simone Marie Catherine CASEL une parcelle sise à Esch-sur-Alzette, rue Gabriel Lippmann, inscrite au cadastre comme suit:

#### Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord

Numéro **2771/19395**, lieu-dit: « rue Gabriel Lippmann », place, contenant 02 ares 74 centiares;

Considérant que la présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de 246.600.-€

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

Tous les membres du conseil communal étant présents physiquement sauf les conseillers BLEYER Tom (procuration) et WIES Line (procuration),

**approuve  
avec 16 voix oui et 2 abstentions**

l'acte de vente par devant Maître Meyers entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et Madame Simone Marie Catherine CASEL.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général

10/07/2020

Bourgmestre

